

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition de titres et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France.

OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT SUIVIE D'UN RETRAIT OBLIGATOIRE VISANT LES ACTIONS DE LA SOCIETE FINANCIERE AGACHE



FINANCIERE AGACHE

INITIEE PAR

Agache Placements

PRESENTEE PAR



Conseil financier, établissement présentateur et garant

COMMUNIQUE DE PRESSE DU 10 JUIN 2021

RELATIF A LA MISE A DISPOSITION DE LA NOTE D'INFORMATION ET DES INFORMATIONS RELATIVES AUX CARACTERISTIQUES, NOTAMMENT JURIDIQUES, FINANCIERES ET COMPTABLES D'AGACHE PLACEMENTS

PRIX DE L'OFFRE

44.000 euros par action ordinaire Financière Agache

DUREE DE L'OFFRE PUBLIQUE DE RETRAIT

10 jours de négociation



Le présent communiqué est établi et diffusé par la société Agache Placements (l'« **Initiateur** ») le 10 juin 2021 en application des dispositions des articles 231-27 2° et 231-28 du règlement général de l'Autorité des marchés financiers (l'« **AMF** »).

Conformément aux dispositions des articles L. 621-8 du code monétaire et financier et 231-23 de son règlement général, l'AMF a, en application de sa décision de conformité en date du 8 juin 2021 relative à l'offre publique de retrait suivie d'un retrait obligatoire visant les actions de la société Financière Agache (l'« **Offre** »), apposé le visa n°21-206 sur la note d'information établie par Agache Placements (la « **Note d'Information** »).

AVIS IMPORTANT

Dans la mesure où l'Initiateur remplit d'ores et déjà de concert les conditions de détention relatives au retrait obligatoire prévues à l'article L. 433-4, II du Code monétaire et financier et aux articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF, l'offre publique de retrait sera suivie d'un retrait obligatoire visant la totalité des actions Financière Agache non encore détenues par l'Initiateur. Dans le cadre du retrait obligatoire, les actions Financière Agache non apportées à l'offre publique de retrait, à l'exception des 3.619 actions auto-détenues par Financière Agache, seront transférées à l'Initiateur moyennant une indemnisation égale au prix proposé dans le cadre de l'offre publique de retrait, soit 44.000 euros par action Financière Agache, nets de tous frais, conformément aux dispositions de l'article L. 433-4 II du Code monétaire et financier et des articles 237-1 et suivants du règlement général de l'AMF.

Conformément aux dispositions de l'article 231-28 du règlement général de l'AMF, les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Agache Placements complétant la Note d'Information ont été déposées à l'AMF le 9 juin 2021.

La Note d'Information visée par l'AMF (dont la section 2.5 décrit les modalités d'apport des titres Financière Agache à l'Offre), ainsi que les informations relatives aux caractéristiques, notamment juridiques, financières et comptables d'Agache Placements sont

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'acquisition de titres et n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France.

disponibles sur le site Internet de Financière Agache (www.financiereagache-finance.com) et de l'AMF (www.amf-france.org) et peuvent être obtenus sans frais et sur simple demande auprès de :

Agache Placements
18 rue François 1^{er}
75008 Paris

Crédit Agricole CIB
12 place des États-Unis
92547 Montrouge Cedex

Avertissement :

Le présent communiqué a été établi à des fins d'information uniquement. Il ne constitue pas une offre au public et ne saurait être considéré comme constituant une quelconque forme de démarchage aux fins d'achat ou de vente de titres financiers. Le présent communiqué n'est pas destiné à être diffusé dans les pays autres que la France. La diffusion de ce communiqué, l'Offre et l'acceptation de l'Offre peuvent faire l'objet d'une réglementation spécifique ou de restrictions dans certains pays. L'Offre ne s'adresse pas aux personnes soumises à de telles restrictions, que ce soit directement ou indirectement, et n'est pas susceptible de faire l'objet d'une quelconque acceptation depuis un pays où l'Offre ferait l'objet de telles restrictions. En conséquence, les personnes en possession du présent communiqué sont tenues de se renseigner sur les restrictions locales éventuellement applicables et de s'y conformer.

Agache Placements décline toute responsabilité quant à une éventuelle violation de ces restrictions par qui que ce soit.